



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du lundi 27 février 2023</i>	
2023 - 028	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 20/02/2023
	Date d'affichage : 20/02/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, MESPLEDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

Mme CAZENAVE a donné procuration à M. LABAT

M. DEHEZ a donné procuration à Mme LAGRASSE

Secrétaire de séance : M. Cyrille FOURNET

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC MPS POUR LES TRAVAUX
D'INSTALLATION DE TOILETTES AUTOMATIQUES**

CONSIDERANT la nécessité d'équiper le site de l'étang de la Glacière de nouveaux sanitaires aux normes PMR avec un système automatique de nettoyage de façon à assurer une qualité d'accueil constante,

CONSIDERANT la prolongation par décret 2022-1683 de l'article 142 de la loi dite ASAP n°2020-1525 du 07 décembre 2020 instaurant une franchise de procédure jusqu'au 31.12.2024 pour permettre aux acheteurs publics de contracter des travaux pour un montant pouvant aller jusqu'à 100 000 €HT sans publicité ni mise en concurrence,

VU l'offre de travaux proposée par la société MPS de Josse (40230),

OUI le rapporteur,



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer un contrat de marché de travaux avec la société MPS de Josse (40230) pour :

• Toilettes modèle L390 RECT INV CV HYGEIA	43 650.00 € HT
• Cuve et surpresseur	offert
• TVA	8 730.00 €
• TOTAL TTC	52 380.00 € TTC

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **03 mars 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230227 – DE2023028
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).